



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Piloter l'action publique par les **résultats** et la **transparence**

Direction interministérielle
de la transformation publique

31 janvier 2022

Les objectifs poursuivis par le Gouvernement :

- Passer d'un pilotage des politiques publiques par la norme et par les moyens, à un **pilotage par les objectifs et par les résultats**
- **Responsabiliser** les acteurs publics à tous les niveaux sur l'impact réel de leur action dans la vie quotidienne et concrète des Français (**culture du dernier kilomètre**).
- **Territorialiser** l'action publique, avec des objectifs différenciés en fonction des enjeux propres à chaque territoire
- **Mobiliser** les collectivités territoriales et la société civile, toute l'intelligence collective des territoires autour des priorités de l'action publique.
- **Assurer** la redevabilité des administrations publiques vis-à-vis de la commande politique, mais aussi celle devant les citoyens.

La méthode des « réformes prioritaires »

- ➔ **80 objectifs** sélectionnés par le Gouvernement avec un impact concret dans la vie des Français et territorialisés
- ➔ Un **directeur de projet** est nommé pour piloter chaque réforme prioritaire sous l'autorité d'un ministre et animer les échelons opérationnels
- ➔ Un **suivi interministériel régulier** à tous niveaux animé par la DITP
 - ➔ Le ministre rend compte en **conseil des ministres** tous les trimestres
 - ➔ Le directeur de projet rend compte tous les trimestres dans une réunion présidée par le **secrétaire général de la Présidence de la République** et le **directeur du cabinet du Premier ministre**
 - ➔ Les **préfets** rendent compte en réunion interministérielle présidée par le directeur du cabinet du Premier ministre.
 - ➔ La **ministre de la transformation et de la fonction publiques** se déplace chaque semaine dans un département pour mesurer l'avancement des réformes

Un système d'information et de pilotage territorialisé

- ➔ **PILOTE : l'outil de pilotage interne** qui permet
 - ➔ aux ministres d'assigner des objectifs différenciés aux services déconcentrés
 - ➔ aux services déconcentrés de rendre compte de leurs résultats
 - ➔ aux préfets d'animer les services placés sous leur autorité
 - ➔ au président de la République et au Premier ministre de suivre les résultats
 - ➔ au Gouvernement de prendre les décisions pour lever les blocages

- ➔ **BAROMETRE DES RESULTATS DE L'ACTION PUBLIQUE : l'outil grand public** qui permet
 - ➔ au Gouvernement de rendre compte aux Français de l'impact de son action dans leur vie quotidienne et dans leur territoire
 - ➔ au préfet de mobiliser les acteurs locaux autour des priorités de l'action publique
 - ➔ à la société civile d'analyser les résultats et d'utiliser les données ouvertes pour contribuer au débat démocratique

